

ATTESTATION CONFORMITE

N° AT5967034

1. Demandeur

Demandeur : Monsieur Francis TIMMERMANS
Raison sociale : FALLPROTEC SA – 43 45 ZA Op Zaemer – L 4959 Basharage – Luxembourg

2. Matériel considéré

Type d'équipement : Dispositif d'ancrage EN 795 :1996 + A1 :2000 - Classe A1
Fabricant : FALLPROTEC SA
Références :TWINFIX

NB : le dispositif d'ancrage de classe A1 n'est pas considéré comme équipement de protection individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur mais est destiné à être utilisé par une personne équipée d'EPI.

3. Description

Le dispositif d'ancrage TWINFIX est destiné à être fixé sur des surfaces horizontales ou verticales par un système de 2 boulons M12. Il peut être utilisé en position axiale, radiale et plafond.

4. Référentiel technique

Le dispositif d'ancrage de classe A1 objet de la présente attestation a été évalué suivant les exigences applicables de la norme EN 795 :1996 +A1 :2000.

5. Essais réalisés

Le dispositif d'ancrage TWINFIX a subi les essais suivants :

- test dynamique (chute d'une masse de 100 kg sur 2.5 mètres)
- test statique (maintien à 10 kN pendant 3 minutes)
- Corrosion

Chacun de ces tests a été réalisé dans 3 directions de sollicitation :

1. Dans le sens axial à l'anneau
2. Dans le sens radial à l'anneau
3. Dans le sens plafond

Date des essais :le 09 août 2011

Description détaillée des essais et de la conformité aux autres exigences du référentiel technique dans le rapport 5967034 du 30 août 2011

6. Conclusion

Le dispositif d'ancrage de classe A1 de référence TWINFIX" présenté par la société FALLPROTEC SA est conforme aux exigences applicables de la norme NF EN 795 :1996 + A1 :2000 Classe A1

Le 30 août 2011
Le Chargé d'Affaires


Guillaume QUINTIN

Cette attestation comporte une page. Elle est établie en deux exemplaires originaux transmis au demandeur. Aucun duplicata ne sera délivré

Cette attestation ne constitue pas le justificatif prévu par le code de la consommation (article L-115-27) par lequel un organisme distinct du fabricant atteste à des fins commerciales qu'un produit est conforme à des caractéristiques dans un référentiel déposé auprès de l'autorité administrative